Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 022-212200166-20260130-04_20260128-DE

Département des Côtes-d'Armor **République Française**
Arrondissement de Saint-Brieuc
Commune de l'Ile de Bréhat

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 28 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit janvier à quinze heures et zéro minute, les membres du conseil municipal se sont réunis à la salle polyvalente, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L. 2121-7, L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :	**Olivier CARRÉ, maire** **Gabrielle COJEAN-PRIGENT, 1ère adjointe** **Dominique SICHER, 2e adjoint** **Marion REGLER, 3e adjointe** **Stéphane MORLEVAT, conseiller** **François-Yves LE THOMAS, conseiller** **Jean-Philippe OUTIN, conseiller** **Aymeric LAMY, conseiller** **Jean-Luc LE PACHE, conseiller** **Dominique THORMANN, conseiller**
Était représentée :	**Charlotte LE LAIN-PILON, conseillère,** donne procuration à Gabrielle COJEAN-PRIGENT
Secrétaire de séance :	**Jean-Philippe OUTIN, conseiller**

4. MODIFICATIF – CESSION ENGIN DE CHANTIER

Le maire rappelle que le projet de cession de l'engin de chantier JCB RENAULT avait été approuvé en conseil municipal en date du 27 mai 2025. Il indique que, suite à de vols survenus dans la zone de transfert où était entreposé l'engin, des pièces du moteur ne sont plus en place. L'acquéreur propose de maintenir son offre de reprise mais pour un montant de 4 000€.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le budget annexe des ordures ménagères et déchets,
Vu la délibération du conseil municipal en date du 27 mai 2025,
Considérant l'intérêt de la commune à céder l'engin de chantier JCB RENAULT,

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de :

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 022-212200166-20260130-04_20260128-DE

- **APPROUVER** la modification au projet de cession de l'engin JCB RENAULT, par l'entreprise DAIGRE BATIMENT, pour un montant de 4 000 €,
- **DIRE** que les crédits sont ouverts au budget annexe des ordures ménagères et déchets,
- **AUTORISER** le maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A ILE DE BREHAT, le 28 janvier 2026

Le secrétaire de séance,
Jean-Philippe OUTIN

le maire,
Olivier CARRÉ

MAIRIE-ILE DE BRÉHAT (Côtes-d'Armor)